

**Le directeur académique des services de l'Education nationale du Gers,
par délégation de la Rectrice de l'académie de Toulouse**

**Division de
l'Organisation Scolaire**

Référence
DOS / MP

Dossier suivi par :
Manon PAGNAC
Téléphone :
05 67 76 51 19
Télécopie :
05 67 76 51 97
Courriel :
dos32@ac-toulouse.fr

10 place Jean David
32000 AUCH

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU l'arrêté du 8 avril 2011 portant création d'un comité technique spécial auprès de chaque directeur des services départementaux de l'Education nationale ;

VU le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU l'arrêté du 10 juillet 2014 nommant M. Jean-Philippe RODRIGUEZ secrétaire général de la direction académique des services de l'Education nationale du Gers ;

VU le décret du 3 août 2018 nommant M. Mathieu BLUGEON directeur des services départementaux de l'Education nationale du Gers ;

VU les résultats aux élections des représentants des personnels au comité technique spécial départemental du Gers, lors du scrutin organisé du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;

VU les propositions des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité technique spécial départemental du Gers.

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

Il est institué auprès du directeur académique des services de l'Education nationale du Gers, agissant sur délégation de la Rectrice de l'académie de Toulouse, un comité technique spécial départemental ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 15 février 2011 susvisé pour l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires des premier et second degrés dans le département.



ARTICLE 2 :

La composition du comité technique spécial départemental du Gers est fixée comme suit :

2/3

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Monsieur Mathieu BLUGEON, directeur académique des services de l'Education nationale du Gers, président du comité.

Monsieur Jean-Philippe RODRIGUEZ, secrétaire général de la direction académique des services de l'Education nationale du Gers.

Le directeur académique des services de l'Education nationale du Gers est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité technique spécial.

REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES (10 titulaires – 10 suppléants)

Les représentants du personnel sont désignés par les syndicats suivants, à la suite du résultat par département du dépouillement des suffrages exprimés lors des dernières élections organisées pour le comité technique académique (scrutin du 29 novembre au 6 décembre 2018) :

Syndicat FSU (6 titulaires – 6 suppléants)

Membres titulaires

Madame Estelle ARIES	Ecole maternelle de Vic-Fezensac
Madame Sophie BAHAMONDE	Collège « François de Belleforest » de Samatan
Madame Ariane BRAYER	Ecole élémentaire de Mirande
Madame Betty JEAN-DIT-TEYSSIER	Ecole primaire de La Sauvetat
Monsieur Jocelyn PETIT	Lycée polyvalent « Alain Fournier » de Mirande
Monsieur Philippe GOIRAND	Collège « Saint-Exupéry » de Condom

Membres suppléants

Madame SIMONUTTI Perrine	Lycée général « Joseph Saverne » de L'Isle-Jourdain
Madame Mariana BARIC	Ecole élémentaire de Vic-Fezensac
Madame Sarah DIAZ	Ecole élémentaire de Gimont
Madame Emmie SERVANT	Ecole élémentaire « Lucie Aubrac » de L'Isle-Jourdain
Monsieur Christian LANGLADE	Ecole élémentaire de Nogaro
Madame Claude SORS	Collège « Simone Veil » de Masseube



Syndicat UNSA-EDUCATION (3 titulaires – 3 suppléants)

Membres titulaires

3/3

Monsieur François CHAZELAS	Ecole élémentaire « Paul Bert » de L'Isle-Jourdain
Monsieur Jean-Marie LAUMENERCH	Ecole élémentaire « Pont National » d'Auch
Madame Florence MONDONGOU	Collège « Val d'Adour » de Riscle

Membres suppléants

Monsieur David PILLAUD	Lycée polyvalent « Maréchal Lannes » de Lectoure
Madame Martine HERON	Ecole élémentaire de Gimont
Monsieur Eric BENARD	Lycée polyvalent « Alain Fournier » de Mirande

Syndicat FORCE OUVRIERE (1 titulaire – 1 suppléant)

Membre titulaire

Madame Frédérique LASJAUNIAS	Ecole élémentaire de Nogaro
------------------------------	-----------------------------

Membre suppléant

Monsieur Jacques SPIELMANN	Lycée polyvalent « Le Garros » d'Auch
----------------------------	---------------------------------------

ARTICLE 3 :

En cas d'empêchement du président, son remplacement sera assuré par le secrétaire général de la direction académique des services de l'Education nationale du Gers.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la direction académique des services de l'Education nationale du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auch, le 14 janvier 2019

**Pour la Rectrice, et par délégation,
Le directeur académique des services
de l'Education nationale du Gers**

SIGNE

Mathieu BLUGEON